

DÉTERMINATION DE LA DATE DE PÉREPTION RÉELLE DES MÉDICAMENTS FABRIQUÉS OU RECONDITIONNÉS

Selon les normes 89.01 et 2012.01 de l'Ordre des pharmaciens du Québec sauf aux endroits précédés de la mention « réf : »

FORMES PHARMACEUTIQUES	DATE DE PÉREPTION RÉELLE À PARTIR DE LA DATE DE SERVICE
FORMES SEMI-SOLIDES (crèmes, onguents)	<p>Tubes : le moindre entre la date du fabricant ou un an <u>OU</u> durée inscrite dans la fiche maîtresse si préparation magistrale non stérile.</p> <p>Autres (pots, rempotage) : date de péremption de la compagnie ou 1 an pour Eucérin et Voltaren (réf. : Sylvie Perreault, décision prise par le comité de coordination, mai 2018)</p> <p>ET 90 jours pour les autres produits.</p> <p>Magistrales : 30 jours OU durée inscrite dans la fiche maîtresse de la recette selon une ou des références scientifiques.</p>
FORMES LIQUIDES TOPIQUES	<p>Reconditionnement en pots ou bouteilles : le moindre entre la date du fabricant ou 90 jours.</p> <p>Magistrales : 30 jours OU durée inscrite dans la fiche maîtresse de la recette selon une ou des références scientifiques.</p>
FORMES LIQUIDES ORAUX ET FORMES POUDRES ORALES	<p>En général : le moindre entre la date du fabricant ou un an.</p> <p>Reconstitution : selon les recommandations du fabricant ou 30 jours.</p> <p>Injectables mis en bouteille : 30 jours (réf. : Sylvie Cloutier, pharm)</p> <p>Magistrales : 14 jours si formulation aqueuse*, 30 jours si formulation non-aqueuse OU durée inscrite dans la fiche maîtresse de la recette selon une ou des références scientifiques peu importe si formulation aqueuse ou non.</p>
FORMES OTIQUES, NASALES ET OPHTALMIQUES	En général : selon les recommandations du fabricant ou 30 jours.
FORMES COMPRIMÉS PER OS (PO)	En général : le moindre entre la date du fabricant ou un an.

* Pour les préparations conservées au frigo entre 2 et 8 degrés Celsius

Josée Duchesneau, pharmacienne, novembre 2022

DÉTERMINATION DE LA DATE DE PÉREPTION RÉELLE DES MÉDICAMENTS FABRIQUÉS OU RECONDITIONNÉS

Selon les normes 89.01 et 2012.01 de l'Ordre des pharmaciens du Québec sauf aux endroits précédés de la mention « réf : »

FORMES PHARMACEUTIQUES	DATE DE PÉREPTION RÉELLE À PARTIR DE LA DATE DE SERVICE
FORMES SEMI-SOLIDES (crèmes, onguents)	<p>Tubes : le moindre entre la date du fabricant ou un an <u>OU</u> durée inscrite dans la fiche maîtresse si préparation magistrale non stérile.</p> <p>Autres (pots, rempotage) : date de péremption de la compagnie ou 1 an pour Eucérin et Voltaren (réf. : Sylvie Perreault, décision prise par le comité de coordination, mai 2018)</p> <p>ET 90 jours pour les autres produits.</p> <p>Magistrales : 30 jours OU durée inscrite dans la fiche maîtresse de la recette selon une ou des références scientifiques.</p>
FORMES LIQUIDES TOPIQUES	<p>Reconditionnement en pots ou bouteilles : le moindre entre la date du fabricant ou 90 jours.</p> <p>Magistrales : 30 jours OU durée inscrite dans la fiche maîtresse de la recette selon une ou des références scientifiques.</p>
FORMES LIQUIDES ORAUX ET FORMES POUDRES ORALES	<p>En général : le moindre entre la date du fabricant ou un an.</p> <p>Reconstitution : selon les recommandations du fabricant ou 30 jours.</p> <p>Injectables mis en bouteille : 30 jours (réf. : Sylvie Cloutier, pharm)</p> <p>Magistrales : 14 jours si formulation aqueuse*, 30 jours si formulation non-aqueuse OU durée inscrite dans la fiche maîtresse de la recette selon une ou des références scientifiques peu importe si formulation aqueuse ou non.</p>
FORMES OTIQUES, NASALES ET OPHTALMIQUES	En général : selon les recommandations du fabricant ou 30 jours.
FORMES COMPRIMÉS PER OS (PO)	En général : le moindre entre la date du fabricant ou un an.

* Pour les préparations conservées au frigo entre 2 et 8 degrés Celsius

Josée Duchesneau, pharmacienne, novembre 2022